

2026 - 010 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION
27	27	27

Séance du 09 février 2026

Date de la convocation :
02/02/2026
Date d'affichage :
02/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 9 février à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h10, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme HAINEZ Carole, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles à partir de 19h09, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle jusqu'à 19h10, M. LERICHE Bruno, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. HARDY Gilles jusqu'à 19h09

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CARON Joël, Mme BLONDEAU Isabelle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 19h10, M. LERICHE Bruno à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à Mme BALITOUT Hélène, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à M. CALMELS Daniel,

Secrétaire de séance : M. CARRASCO José

FINANCES

Cession d'un véhicule –Sortie de l'actif

RAPPORTEUR : Mme BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2211-1, L.2112-1 et L.2221-1 ;

Considérant que les biens mobiliers qui ne figurent pas sur la liste limitative fixée à l'article L2112-1 du CGPPP susvisé et qui énumère les biens relevant du domaine public appartiennent au domaine privé ;

Considérant alors que le véhicule, n° inventaire 20140046, immatriculé [REDACTED] et d'une valeur nette comptable de 0€ fait partie du domaine privé des personnes publiques ;

Vu la proposition de reprise ;

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau Municipal en date du 29/01/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE la cession du véhicule au profit de M. [REDACTED] demeurant 515 rue de Ville – 60400 SUZOY pour un montant de 2550 € ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout acte à intervenir en application de la présente délibération ;

DIT que la recette sera inscrite au budget communal ;

DIT que le véhicule sera sorti de l'inventaire et de l'actif de la Commune ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

José CARRASCO



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ